

ARTISANAT

Le président de la Chambre de métiers et de l'artisanat estime que le régime de l'auto-entrepreneur pose de réels problèmes.



le Panorama

Noël Tourneux face aux petites annonces d'activités à reprendre affichées à l'accueil de la Chambre, à Evry.

Le Rép. : Au final, le client peut donc se voir proposer des tarifs inférieurs pour une même prestation ?

N.T. : Pour une même prestation, oui. Car ce statut d'auto-entrepreneur pose un autre problème, celui de la qualification. Imaginez, par exemple, quelqu'un qui s'improvise mécanicien automobile, s'il ne répare pas bien une panne et qu'elle est à l'origine d'un accident. Qui prendra en charge le préjudice subi ? Le gouvernement a bien compris qu'il y a là un véritable problème de protection du consommateur ou du client. Quant à permettre aux auto-entrepreneurs de bénéficier de formation gratuite en partie avec l'argent des artisans qui paient leurs taxes à la CMA, je n'admets pas l'idée que nos fonds d'assurance formation auxquels les auto-entrepreneurs ne cotisent pas prendraient en charge leur formation. Même s'il est prévu que les auto-entrepreneurs aient l'obligation future de s'inscrire au répertoire des métiers ! D'autant que, dans ces conditions, ils seraient, là encore, exonérés de toutes taxes relatives à leur inscription à la CMA.

Le Rép. : Du point de vue du client,

comment différencier ceux que vous considérez comme les "vrais" artisans ?

N.T. : Un artisan inscrit à la CMA, c'est déjà l'assurance d'un certain niveau de qualité. Pour mieux se différencier encore, nous les incitons à s'inscrire dans la démarche de labellisation "artisan" ("A" de couleur bleu) et "maître artisan" ("A" rouge). Il y a des critères précis pour les obtenir et, à travers cette reconnaissance, c'est une sécurité pour le consommateur.

Le Rép. : Que pouvez-vous faire pour aider les artisans inscrits à la Chambre ?

N.T. : Il faut d'abord préciser que nous organisons des demi-journées d'information à destination des futurs auto-entrepreneurs. Certains repartent en abandonnant l'idée de ce régime, préférant celui de la micro-entreprise. La CMA n'est pas qu'une chambre d'enregistrement. Nous proposons de nombreux autres services aux entreprises, de la formation au conseil individualisé en gestion d'entreprise. Et puis, lorsqu'elle rencontre des difficultés, nous sommes là pour l'aider. »

■ **Propos recueillis par O.F.**

• **Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Essonne, 322, square des Champs-Élysées, BP 225, 91007 Evry Cedex. Web : www.cm-essonne.fr**

« C'est un peu comme légaliser le travail au noir »

Le Républicain : Quelle est votre position sur la création du régime de l'auto-entrepreneur ?

Noël Tourneux : « L'idée de départ est bonne, dans la mesure où elle peut permettre à tout le monde de travailler. Je pense notamment aux retraités, aux salariés ou aux étudiants pour arrondir leurs fins de mois. Le problème, c'est que tout le monde s'est engouffré dans le système et beaucoup ont adopté ce régime pour leur activité principale. De plus, de nombreux auto-entrepreneurs ne déclarent pas tout leur

volume d'activité. A peine 10 % des auto-entrepreneurs déclareraient même un chiffre d'affaires. Dans ces conditions, le régime de l'auto-entrepreneur, c'est un peu comme légaliser le travail au noir.

Le Rép. : Avez-vous constaté dans les chiffres ?

N.T. : Depuis sa mise en place, on a enregistré une baisse du nombre d'immatriculations de 10 % et une baisse de 20 % des inscriptions au stage de préparation à l'installation.

Le Rép. : La création d'entreprise artisanale par le régime de l'auto-entre-

preneur fait-elle du tort aux artisans déjà enregistrés à la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) ?

N.T. : C'est certain. C'est même de la concurrence déloyale. Ces nouveaux auto-entrepreneurs n'ont pas l'obligation de s'inscrire à la CMA ou à la Chambre de commerce de leur département. Même si leur chiffre d'affaires est plafonné à 32 000 euros pour les prestations et 80 000 euros pour la revente. D'autre part, ils bénéficient d'un forfait de charges sociales comme de TVA qui faussent la concurrence.